

**DEMANDES DE CONGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
CALENDRIER 2024-2025**

Dates	Actes de gestion
Du vendredi 12 janvier au jeudi 1^{er} février 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie des demandes de congés de formation professionnelle par les enseignants
Du vendredi 2 février au lundi 26 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction des dossiers par la DPE
Du mardi 27 février au vendredi 08 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'affichage de barème des dossiers recevables - Période de demande de rectification de barème
Vendredi 29 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Notification des décisions d'obtention - Affichage des résultats - Transmission des informations relatives à l'octroi des congés formation aux agents non-titulaires
Avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des arrêtés de congé formation